

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.09.01_02**

Le 9 janvier deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET – Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Stéphanie MARTIN - Marino PASQUALON – Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 30/12/2022

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Présents : 17

Excusés : 1

Absent : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 17

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230109-2023-09-01-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/01/2023

Rapporteur : François RIEU

**DÉLIBÉRATION 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE- DEMANDES DE SUBVENTIONS
OPÉRATION « SECURISATION ROUTE DÉPARTEMENTALE 925 ».**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2022-08-09_01 portant demande de subvention pour la sécurisation de la route départementale 925.

Le montant estimatif des travaux était au moment de la demande de 500 000.00 € HT.

Or, ce montant a été révisé par le bureau d'études VIAL et ROSSI.

Le montant estimatif des travaux est désormais d'environ : 600 000.00 € HT (maîtrise d'œuvre comprise).

Monsieur le Maire propose donc de valider le nouveau plan de financement suivant et de solliciter une subvention auprès du Département au titre des amendes de police, auprès de l'Etat au titre de la DETR, et auprès du SDES pour la partie éclairage.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du Projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant des dépenses HT	Nature des recettes	Taux	Montant des recettes
Sécurisation de la Route Départementale 925	600 000.00 €	Subvention Etat - DETR	38 % sur la base de 600 000.00 € HT	228 000.00 €
		Subvention Département amendes de police	38 % sur la base de 600 000.00 € HT	228 000.00 €
		SDES	4 % sur la base de 600 000.00 € HT	24 000.00 €
TOTAL HT	600 000.00 €	TOTAL subventions attendues		480 000.00 €
TVA 20 %	120 000.00 €	Autofinancement de la Commune dont TVA		240 000.00 €
TOTAL TTC	720 000.00 €	TOTAL TTC		720 000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Abstentions	
Contre	
Pour	17

- **APPROUVE** le projet « Sécurisation de la route départementale 925 » ;
- **APPROUVE** le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 600 000.00 € HT – 720 000.00 € TTC ;
- **APPROUVE** le plan de financement faisant apparaître les participations financières de l'Etat au titre de la DETR, du Département au titre des amendes de police, et auprès du SDES ;
- **DEMANDE** à l'Etat, au Département, au SDES les subventions les plus élevées possibles ;
- **PREND ACTE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune ;
- **SOLLICITE** une dérogation pour effectuer les travaux avant l'obtention de la subvention ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

A GRIGNON, le 9 janvier 2023

Le Maire,

François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :

